

Metz, le 26 septembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Région Grand Est
Commission Locale de l'Eau
SAGE Bassin Ferrifère
Place Gabriel Hocquart – CS 810004
57036 METZ Cedex 1

OBJET : Dossier de déclaration loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales et l'ouverture d'un cours d'eau dans le cadre du projet de création d'un parc communal de loisirs à FAMECK

RÉF. : PR/ Cascade n° 57-2022-00329

P.J. : Récépissé de déclaration
Courrier d'acceptation
Fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2022-00329 en date du 27 juin 2022 ;
- une copie de la décision en date du 26 septembre 2022 adressée à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ;
- la fiche de renseignement descriptive du IOTA.

concernant l'opération suivante :

- **Gestion des eaux pluviales et l'ouverture d'un cours d'eau dans le cadre du projet de création d'un parc communal de loisirs à FAMECK**

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour, par mes soins, à M. Le maire de la commune de FAMECK.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER